Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019 à l'abri de protection civile à Ecublens à 20h00

A 20h00, **Jean-Pierre Vaucher**, Syndic, ouvre l'assemblée communale ordinaire dont l'objet principal concerne les budgets. Jean-Pierre Vaucher souhaite la bienvenue à Monsieur Bertrand Schmitt et Madame Caroline Aebischer, nouveaux habitants de la commune d'Ecublens.

Pour cette assemblée le procès-verbal sera tenu par Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire. Jean-Pierre Vaucher tient à excuser Monsieur Claude Conus, Conseiller communal, absent pour des raisons de santé.

Jean-Pierre Vaucher informe que cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 29 novembre 2019, par affichage au pilier public, par mention dans le site Internet de la commune et par envoi d'un tous-ménages. Le tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2019

2. Présentation de la planification financière 2020 - 2024

3. Budget de fonctionnement 2020
   - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
   - 3.2 Rapport de la Commission financière
   - 3.3 Approbation

4. Présentation du budget d'investissements 2020
   - 4.1 Réfection des canalisations, complément de Fr. 50'000.00
   - 4.2 Rapport de la Commission financière
   - 4.3 Approbation

5. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABGM

6. Adoption du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

7. Divers

Jean-Pierre Vaucher demande si le tractanda appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale.

Aucune remarque, cette assemblée peut donc délibérer valablement.

Jean-Pierre Vaucher nomme deux scrutateurs, soit M. Bertrand Godel pour les 2 derniers rangs et M. Jean-Claude Godel pour le 1er premier rang et la table du Conseil communal. Mmes Déborah Gilliard-Schiliro et Anne-Catherine Emonet ne peuvent pas voter, de même que M. Valentin Dougoud.

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter. Il y a 18 participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu.

PROJET

Ce procès-verbal suscite-t-il des commentaires ou remarques ? Cela n'est pas le cas.

Les personnes qui acceptent ce procès-verbal sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 18, contre 0, abstentions 0.

Le procès-verbal est donc accepté avec remerciements à Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Présentation de la planification financière 2020 - 2024

Pour rappel, les principaux objectifs de la planification financière sont :

- Outil de gestion et de conduite pour les années à venir
- Indicateur sur la capacité d'investissement (détermination de la marge d'autofinancement)
- Remettre en question ou faire une réflexion sur la structure des recettes et dépenses

Comme remarque préalable, Jean-Pierre Vaucher précise que la présentation est basée sur celle de l'année dernière, le résultat effectif moyen des dernières années a été repris.

Les éléments ou investissements qui paraissent importants pour les prochaines années ont ensuite été déterminés.

Jean-Pierre Vaucher passe maintenant à la projection de cette planification financière.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport en rappelant que l'assemblée communale n'a pas à se prononcer par vote sur cette planification.

M. Jean-Claude Godel fait la lecture du rapport de la commission financière qui est favorable.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Claude Godel pour la présentation de ce rapport.

3. Budget de fonctionnement 2020

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020, tels qu'ils sont présentés ce soir ont été acceptés par le Conseil communal en date du 12 novembre 2019. Ils ont été présentés à la Commission financière le 19 novembre 2019.

Pour les habitants d'Ecublens, ces budgets étaient à disposition sur le site Internet et étaient consultables au secrétariat communal.

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 6'120.20 contre Fr. 8'307.00 une année auparavant. Ce budget qui est présenté est toujours plus difficile à établir. Comme pour l'année passée, les rentrées fiscales régulières, comme les impôts sur le revenu, ont perdu en dynamique et ont même tendance, selon les constatations faites, à se rétracter. De plus, les impôts spéciaux découlant principalement des opérations immobilières sont en recul vu le nombre de transactions en diminution dans ce domaine. Suite à la modification de la règlementation scolaire, les coûts y relatifs sont en fort accroissement, soit pour le cercle scolaire et pour le Cycle d'orientation de la Glâne. Pour la première fois cette année, les coûts relatifs à l'agrandissement et la rénovation du Cycle d'orientation de la Glâne seront facturés. Pour 2020, cela représente un accroissement de Fr. 37'400.00 Ce montant sera encore plus élevé les années à venir.

PROJET

La planification financière est assez claire : les éléments mentionnés lors des assemblées passées, avec un point d'interrogation quant à leur date de réalisation, se précisent maintenant et ils chargeront de manière conséquente les futurs budgets.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer à la présentation chiffrée des budgets. Pour cette présentation, Jean-Pierre Vaucher, ne lira pas toutes les lignes mais uniquement celles qui sont surlignées en orange. Si des remarques ou questions devaient concerner d'autres points du budget, il est bien sûr tout à fait possible de s'y arrêter.

Arrivée de Mme Manon Micaux et M. Joël Pires à 20h30.

Jean-Pierre Vaucher salue l'arrivée de Mme Manon Micaux et M. Joël Pires. Mme Manon Micaux, nouvelle tenancière de l'Auberge communale, a été conviée ce soir afin de se présenter aux citoyens de la commune. La parole lui sera donnée en fin de séance. Jean-Pierre Vaucher les invite à prendre place.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des commentaires ou questions par rapport à ce budget. Cela n'est pas le cas.

3.2 Rapport de la commission financière

Jean-Pierre Vaucher donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2020, tel que présenté.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

3.3 Approbation budget de fonctionnement

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement 2020 sont priées de lever la main. Le Conseil communal peut voter. Les scrutateurs comptent. 18 personnes acceptent. Les personnes qui refusent le budget de fonctionnement 2020 sont priées de lever la main, 0. Abstentions : 0

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Jean-Pierre Vaucher remercie les citoyens de leur confiance.

4. Présentation du budget d'investissements 2020

Le budget d'investissements 2020 n'est pas aussi important que les années passées. Le Conseil communal présente ce soir un seul investissement de Fr. 50'000 qui concerne la réfection des canalisations.

Jean-Pierre Vaucher rappelle aux citoyens que, lors de la présentation de l'année passée il avait été fait mention que, suite à des orages violents, diverses conduites d'eau claire n'ont pu évacuer les eaux et ceci principalement à Eschiens où les pompiers avaient dû intervenir suite à des inondations de bâtiments. Le Conseil communal avait prévu un budget de Fr. 20'000 à faire valoir sur le secteur d'Eschiens. Les travaux ont débuté, permettant de relever des lacunes à diverses places, comme à la ferme de M. Marcel Telley. Il est prévu de continuer les travaux cette année et les constatations que le Conseil communal fera alors permettront de mieux affiner les besoins pour les années prochaines au niveau des budgets d'investissements. L'idée du Conseil communal est que, sur plusieurs années, le réseau dans son entier soit contrôlé.

PROJET

Le montant de Fr. 70'000.00 comprend également le remplacement d'une conduite d'eau claire depuis la ferme de M. Bernard Dougoud jusqu'à la conduite principale au-dessus du bâtiment de l'OFIDA. Ce remplacement est apparu comme nécessaire au vu de la construction de l'immeuble de M. Gaston Guillet avec 11 appartements. Pour information, cette nouvelle conduite desservira l'immeuble de M. Gaston Guillet, l'ancienne laiterie, les 2 maisons du magasin, la route communale et la ferme de M. Bernard Dougoud.

Jean-Pierre Vaucher passe ensuite à la présentation de l'ensemble du budget des investissements.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions sur le budget d'investissements 2020.

M. Bertrand Godel souhaite savoir si des offres ont été demandées concernant le remplacement d'une conduite d'eau claire relative au chantier de l'immeuble de 11 appartements de M. Gaston Guillet.

Jean-Pierre Vaucher confirme qu'un appel d'offres est prévu pour ces travaux et ajoute que cela sera fait rapidement.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a d'autres questions. Cela n'est pas le cas.

4.2 Rapport de la commission financière

Jean-Pierre Vaucher donne maintenant la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget d'investissements 2020, tel que présenté.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

4.3 Approbation du budget d'investissements 2020

Jean-Pierre Vaucher propose maintenant de passer au vote le complément de Fr. 50'000.00 pour la réfection de canalisation.

Les personnes qui acceptent le montant de Fr. 50'000.00 pour la réfection de canalisation sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 18 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 0.

La réfection de canalisation est acceptée par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG

Pour rappel, l'ABMG est une association regroupant les communes de la Glâne afin de prendre en charge différentes activités qui incombent à chaque commune. Cela a pour avantage que le travail est effectué par une seule instance au lieu de le faire séparément par 19 communes.

A ce jour, l'ABMG s'occupe, pour les communes, de la protection de la population, de la protection de l'enfant et de l'adulte, des structures d'accueil extrafamilial de jour.

La Confédération a instauré, avec délégation aux cantons, l'établissement obligatoire de plans directeurs régionaux. Pour le canton de Fribourg, cette obligation figure dans la loi sur l'établissement du territoire et des constructions.

Pour l'établissement d'un plan directeur régional, là aussi, le regroupement des communes semble approprié et les communes glânoises sont arrivées à la conclusion que l'ABMG pouvait prendre en charge ce rôle.

PROJET

Il est cependant nécessaire que cette activité soit prévue dans les statuts de l'ABMG, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est donc la raison pour laquelle toutes les communes glânoises présentent cette modification à leur assemblée d'automne.

Jean-Pierre Vaucher passe à la présentation de ces modifications.

Jean-Pierre Vaucher demande aux citoyens présents s'il y a des questions ou remarques. Aucune question.

Jean Dorthe relève qu'il ne comprend pas le besoin de faire voter cette modification étant donné que l'approbation est obligatoire.

Jean-Pierre Vaucher répond que si les communes souhaitent déléguer cette activité à l'ABMG, cela doit être prévue dans les statuts mais que la décision finale revient aux assemblées communales. En revanche, Jean-Pierre Vaucher précise que l'élaboration du Plan directeur régional est obligatoire d'ici 2023.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a d'autres questions. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent la modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 17 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0, abstentions : 1.

Cette modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG sont donc acceptés par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

6. Adoption du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Il y a eu beaucoup de modifications réglementaires dans le traitement de tout ce qui concerne l'aménagement du territoire et des constructions. Le premier élément à mentionner touche la complexité face à l'accroissement de la règlementation à son appréhension par des personnes non versées dans ce domaine. Pour faire face à ce point, la commune d'Ecublens délègue l'analyse des permis de construire et tout ce qui concerne les constructions à M. Laurent Surchat. Le Conseil communal est très content de cette solution.

Le deuxième élément à mentionner concerne le traitement des permis de construire où, depuis le mois de juin, tous les permis de construire doivent être saisis informatiquement. Ainsi, pour rappel, la personne désirant effectuer une demande de permis de construire, ordinaire ou restreinte, doit le faire par Internet en se créant un compte et en remplissant informatiquement tous les documents nécessaires.

Pour les demandes ordinaires, cela sera souvent l'architecte qui le fera. Mais pour les demandes restreintes, cela doit se faire par le propriétaire lui-même. Pour les personnes qui ne sont pas habituées à travailler avec Internet, les administrations communales sont prêtes à les appuyer contre un émolument raisonnable.

Aujourd'hui, la commune d'Ecublens n'a pas de règlement qui permette le prélèvement d'un tel émolument. Le canton à mis à disposition des communes un règlement-type qui vous est présenté ce soir pour approbation.

Ce règlement a été soumis au Service des communes et au Service de l'environnement, des constructions et de l'aménagement (SECA), services qui ont donné leur accord. Le Conseil communal mentionne encore qu'un tel règlement est en vigueur dans plusieurs communes, dont les communes voisines.

Ce règlement était à disposition au bureau communal et sur Internet. Jean-Pierre Vaucher propose de ne pas le lire dans son entier et de répondre aux questions touchant l'un ou l'autre de ses articles.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou remarques. Cela n'est pas le cas, Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

PROJET

Les personnes qui acceptent le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 14 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0, abstentions : 4.

Le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions est donc accepté par 14 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

7. Divers

Quelques informations de la part du Conseil communal :

- **Auberge communale**

  Suite à la faillite du tenancier, l'Auberge communale est fermée depuis le milieu de l'année. Jean-Pierre Vaucher souhaite préciser à ce sujet que la Commune d'Ecublens n'est pas responsable de la faillite de M. Giovanni Ianuccilli. Le Conseil communal a recherché un nouveau tenancier et a eu la chance de trouver une personne dynamique qui reprendra la tenue de l'Auberge dès le 1er janvier prochain. Il s'agit de Mme Manon Micaux, provenant de l'Alsace, actuellement habitante de la commune de Bossonnens. A la fin de notre assemblée de ce soir Mme Manon Micaux va se présenter et donner des informations de première main sur ce qu'elle prévoit de faire dans sa nouvelle activité à Ecublens.

- **Chapelle**

  Depuis notre dernière assemblée communale le 7 mai dernier, la commune a reçu trois offres pour l'acquisition de la chapelle. L'offre retenue était celle de Mme et M. Annick et Bertrand Godel. Lors de la prochaine assemblée le décompte de la vente de cet immeuble sera présenté.

- **Concept de sécurité du centre du village**

  Egalement depuis la dernière assemblée, le Conseil communal a mandaté l'urbaniste Archam pour cette étude de sécurité. Pour rappel, ce bureau connaît bien la commune d'Ecublens, vu qu'il avait été mandaté pour l'établissement du PAL. Le Conseil communal a eu une première séance en octobre avec la responsable du projet et a agendé une deuxième séance en janvier prochain, cette fois avec la commission d'urbanisme. Le Conseil communal ne manquera pas de tenir les citoyens au courant de l'avancement de ce projet.

- **Décompte final de la rénovation du local des quilles**

  Les travaux de rénovation de ce bâtiment se sont terminés à la fin de l'été à l'entière satisfaction du Conseil communal. Le décompte final a été établi par l'architecte en charge et est présenté à l'écran. Le budget voté se montait à Fr. 160'000.00 et le coût final s'élève à Fr. 142'560.00.

- **NetPlus : état de lieux**

  Plusieurs ménages de la commune ont profité de la pose de la fibre optique et ont choisi l'opérateur NetPlus, pour Internet et la télévision. Cela ne s'est pas fait sans difficulté et le message du Conseil communal est que, en cas de problème, les citoyens ne doivent pas hésiter à contacter le support de NetPlus. Les problèmes rencontrés à ce jour concernent le WIFI, le son des programmes, la qualité de l'image. En cas de difficulté, les citoyens peuvent également passer par l'administration communale.

- **Concierge de la commune**

  Suite à la démission de Mme Céline Cardinaux comme concierge vers le milieu de cet été, le Conseil communal a mis au concours ce poste et l'a attribué à Mme Maria Alice Lurdes Ramos Santos. Elle habite la commune d'Ecublens depuis quelques années avec sa famille et réside dans la maison qu'occupait Mme Ghislaine Thoms.

PROJET

- **La parole est maintenant laissée aux citoyens**

M. Christian Spinelli souhaite faire une remarque sur le concept de sécurité et se réjouit de l'avancement de ce projet. Il relève que la sécurité des piétons qui se rendent à la gare est très mauvaise et souhaite que ce point soit étudié lors de l'étude de concept de sécurité.

Jean-Pierre Vaucher répond que le concept ne peut être présenté ce soir mais confirme que, dans toutes les variantes présentées et projetées, un accès à la gare est prévu.

M. Christian Spinelli se demande si l'installation d'un radar peut être étudiée par le Conseil communal. Il relève que ce type de radar est installé dans la plupart des communes voisines et qu'il permet de réduire très nettement la vitesse des automobilistes.

Jean-Pierre Vaucher répond que le Conseil communal est favorable à cette demande et que l'investissement est de l'ordre de Fr. 3 – 5'000.00 en fonction du modèle choisi. Il relève toutefois que l'un des radars qui avait été installé a été vandalisé, mais qu'il ne s'agit toutefois pas d'une raison pour ne pas étudier cette possibilité. Jean-Pierre Vaucher confirme que cette demande sera analysée par le Conseil communal.

M. Antonio Corciulo confirme qu'en tant que conducteur régulier, il réduit systématiquement sa vitesse à l'approche d'un tel radar.

M. Antonio Corciulo souhaite savoir si l'installation d'un molok est envisageable pour l'enlèvement des déchets. Il relève que le dépôt des sacs à ordures ménagères en extérieur est négatif pour l'image de la commune. De plus, il a fait l'acquisition d'un container comme il lui avait été suggéré mais estime que cette solution n'est pas optimale pour des raisons d'hygiène et d'odeurs. M. Antonio Corciulo souhaite connaître les projets futurs du Conseil communal sur cette thématique.

Jean-Paul Jungo répond que cette thématique a déjà été abordée par le Conseil communal et que la solution du molok n'est pas l'idée sur laquelle le Conseil communal se dirigerait en priorité, pour des raisons d'emplacement et d'odeurs. Dans le cas où le système devrait être modifié, la solution de la compacteuse, en association avec la commune de Rue, pourrait être l'option la plus intéressante. Jean-Paul Jungo relève toutefois que le système actuel dispose tout de même d'un certain confort par la proximité des lieux de dépôt des sacs à ordures ménagères. Jean-Paul Jungo reconnaît que le désavantage du système actuel concerne l'aspect du village et ajoute que le compacteur donne une certaine liberté aux utilisateurs pour l'évacuation de leurs sacs à ordures ménagères.

Jean-Pierre Vaucher souhaite ajouter que les coûts pour l'installation de moloks sont très onéreux et qu'il faudrait prévoir l'installation de trois moloks sur notre territoire communal. La réflexion sera faite par le Conseil communal en tenant compte du type de collecteur et des investissements.

M. Antonio Corciulo informe le Conseil communal que le chemin d'En Sâles est régulièrement inondé par une ou des sources et qu'avec les températures actuelles la route s'est transformée en patinoire.

Jean-Pierre Vaucher prend note de ce point et confirme que le propriétaire sera contacté afin que les sources qui débordent soient canalisées.

M. Jean Dorthe prend la parole afin de faire remarquer qu'il aurait souhaité être contacté en tant que propriétaire de terrains longeant la route d'Auboranges dans le cadre des travaux d'assainissement des bordures de ce tronçon et demande comment la commune a procédé pour définir la limite.

Jean-Pierre Vaucher prend note de cette remarque et répond que le bureau Geosud SA est intervenu afin de définir avec précision la limite du terrain communal pour la réalisation de ces travaux d'assainissement.

M. Jean Dorthe souhaite savoir si des contacts ont été pris par la Préfecture dans le cadre de l'information relative à la fermeture du site de Billens et aimerait connaître le montant qui a été investi par la commune d'Ecublens en 2009. Il ajoute que, selon les informations parues dans la presse, toutes les communes glânoises ont dû investir entre 12 à 13 millions pour le site de Billens.

PROJET

Jean-Pierre Vaucher répond que le Préfet a convoqué, en urgence, tous les Députés et les Syndics le jour de la conférence de presse de l'HFR. Jean-Pierre Vaucher ajoute que la commune n'a rien investi car les investissements sont faits par le canton, par le district de la Glâne et précise que les communes participent uniquement aux frais financiers (intérêts et amortissement des prêts). Jean-Pierre Vaucher ajoute que ces informations sont à contrôler mais qu'il n'a pas souvenir d'un investissement important qui aurait été fait en 2009 pour le site de Billens. Une réponse plus précise ne peut malheureusement pas être donnée à M. Jean Dorthe ce soir n'étant pas en possession des chiffres.

Jean Dorthe reproche et s'étonne de constater que la réponse est négative, alors que selon les articles parus dans la presse, ce montant de 12 ou 13 millions a été investi par les communes.

Jean-Pierre Vaucher précise que l'investissement n'a pas été fait par les communes mais par le Réseau Santé de la Glâne. Il explique que les communes participent uniquement aux frais financiers. Le bilan de la commune d'Ecublens n'a pas de montant inscrit relatif à cet investissement.

M. Bernard Chevalier souhaite faire part d'une anecdote qui débouchera ensuite sur une question. Il y a une année environ, un dimanche de votations, M. Bernard Chevalier et son épouse n'ayant pu voter par correspondance avant 10h00 ont souhaité déposer leurs enveloppes de vote au bureau de vote. Le dépôt des enveloppes a été refusé car le bureau de vote n'était pas encore ouvert et qu'il fallait alors attendre l'heure d'ouverture fixée à 11h00. M. Bernard Chevalier souhaite savoir s'il s'agit d'un règlement communal.

Jean-Pierre Vaucher répond que les directives sont établies par le canton et que les communes sont tenues de les appliquer de manière stricte.

M. Bernard Chevalier relève, que du point de vue civique cela est absolument aberrant. Il ajoute que la date de la votation, mentionnée sur le courrier, est le dimanche.

Jean-Pierre Vaucher répond que les heures d'ouverture du bureau de vote sont également inscrites sur le certificat de capacité.

M. André Butty demande au Conseil communal si les accotements de la route d'Auboranges vont être goudronnés ou si cela va rester en l'état.

Jean-Pierre Vaucher répond que le matériau choisi pour l'assainissement de la bordure de la route d'Auboranges est du gravier gras amélioré et que cela doit résister. Les bordures de la route de ce tronçon ne seront donc pas goudronnées.

M. André Butty fait remarquer que les places d'évitement de cette route, plus particulièrement celle qui se trouve dans le contour sur la droite dans la montée, sont très mal placées.

Jean-Pierre Vaucher répond qu'au constat du labourage des prés, les places d'évitement sont quasiment sur toute la longueur de la route.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Pierre Vaucher donne pour quelques minutes la parole à Mme Manon Micaux pour se présenter et surtout pour nous faire envie par ce qu'elle projette de servir à l'Auberge communale dès le mois de janvier à venir. La parole est donnée à Mme Manon Micaux.

Mme Manon Micaux salue les citoyens présents et passe à la présentation de son projet. Mme Manon Micaux ouvrira les portes de sa Winstub à l'Alsacienne le 1er janvier 2020, lieu qu'elle souhaite accueillant et convivial. Elle proposera différents concepts culinaires afin de répondre à une large clientèle. Une petite vitrine sera mise à disposition des artisans et producteurs locaux pour la vente de leurs produits. Mme Manon Micaux espère que les citoyens seront indulgents au début de son activité et espère qu'ils viendront nombreux pour la soutenir dans son projet.

PROJET

Jean-Pierre Vaucher remercie Mme Manon Micaux de sa présentation et le Conseil communal encourage la population de notre village à lui faire un très bon accueil en allant à sa rencontre dans son Auberge.

Jean-Pierre Vaucher clôt maintenant cette assemblée communale en remerciant les citoyens de leur présence. Jean-Pierre Vaucher saisit également l'occasion qui lui est donnée pour remercier les membres du Conseil communal pour leur travail, la secrétaire et la boursière, ainsi que le piqueur, M. Benoît Cavin, et Mme Maria Alice Lurdes Ramos Santos notre concierge.

Au seuil des fêtes de fin d'année, Jean-Pierre Vaucher souhaite, au nom du Conseil communal, à tous de joyeuses fêtes et une année 2020 qui réponde aux attentes de chacun.

C'est avec plaisir que le Conseil communal offre le verre de l'amitié ici dans cette salle à tous les citoyens présents à cette assemblée communale.

L'assemblée communal se termine à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic,
Jean-Pierre Vaucher

La Secrétaire,
Déborah Gilliard-Schiliro

PROJET